

Un peu d'histoire

LES SALINS DU LION de Vitrolles



Au bord de l'étang, on trouvait autrefois Les Salins du Lion, les marais salants de la commune. L'exploitation du sel à Vitrolles remonte à l'an 822 et cesse en 1955.

Au Moyen Age, le sel est une richesse. Il permet de conserver viandes et poissons séchés. Les paysans doivent s'acquitter d'un impôt sur le sel dû au roi et appelé la gabelle. A Vitrolles, le sel destiné à la consommation familiale sera exempté d'impôt pendant plusieurs siècles. En 1790, les Vitrollais adressent une pétition à l'Assemblée nationale pour réclamer le rétablissement de ce droit initial, en vain.

LA PETITION

Le texte qui a servi de base au spectacle Paroles d'écrits est conservé aux Archives municipales. Il s'agit de la « Pétition de la commune de Vitrolles adressée à l'Assemblée nationale en 1790 revendiquant son droit naturel et imprescriptible sur les Salins du Lion ».

La pétition nous fait faire un fabuleux voyage des origines de l'Étang jusqu'au XVIII^{ème} siècle. Respectueux du pouvoir en place, le texte énonce aussi les fondements du droit naturel, tel qu'on le concevait au temps des Lumières. La pétition dénonce notamment la spoliation des Salins par les seigneurs successifs de Vitrolles, avec des accents très modernes.

Aujourd'hui

A partir de 1920, les premiers estivants commencent à profiter des bords de l'étang.

D'une superficie de 26 ha, les Salins s'étendent à l'Est de la zone fret aéroportuaire et constituent un des rares espaces naturels du littoral de Vitrolles. En 1973, la CCIMP a acheté les terrains à la compagnie des Salins du Midi et de l'Est de la France avec un double objectif :

- * d'une part, permettre de développer la zone fret. Le dernier remblaiement de 4 ha a été réalisé dans sa partie Ouest en 1996, avec l'accord de la Commission des sites.
- * d'autre part, assurer un suivi de cette zone particulièrement riche mais constituée de populations d'oiseaux pouvant représenter un danger pour l'activité aéroportuaire. Le Goéland Leucophaea, la Mouette Rieuse, le Grand Cormoran, la Cigogne sont des espèces dont la prolifération et le comportement sont surveillés de près par les autorités portuaires.

La sécurité des vols et en l'occurrence la lutte contre le péril aviaire constituent une priorité. Mais cet impératif ne signifie pas pour autant que les autorités aéroportuaires se sont désintéressées de cette zone. L'Aéroport s'est employé à conserver ce patrimoine.

Les Salins du Lion ne seront plus touchés par de futures extensions, y compris celles prévues dans le cadre de l'Avant-projet de Plan de Masse.

Les Salins accueillent une avifaune riche avec plus de 108 espèces observées dont 63 protégées au niveau national et 19 inscrites à l'annexe I de la Directive Oiseaux. La richesse de cette avifaune variée est liée à la diversité des habitats naturels où plusieurs associations végétales aquatiques et terrestres se juxtaposent et au calme du site du fait de l'interdiction de la chasse et de l'absence d'activités nautiques.

De 1994 à 1996, une crise de botulisme a provoqué la mort d'un certain nombre d'oiseaux. Très contagieux, le botulisme peut se transmettre rapidement par une prolifération des asticots sur les carcasses mortes. Une étude réalisée en 1997 par la station biologique de la Tour du Valat, à la demande de la CCIMP, montre qu'un faible niveau d'eau, des niveaux fluctuants et des températures élevées, contribuent à la virulence de l'épidémie.

Le maintien d'un certain niveau d'eau permet de diminuer l'accessibilité de la nourriture pour les oiseaux, en particulier par l'inondation des vasières qui sont des zones à risques. Par ailleurs, un apport régulier d'eau salée peut également inhiber la germination des bactéries productrices de toxines.



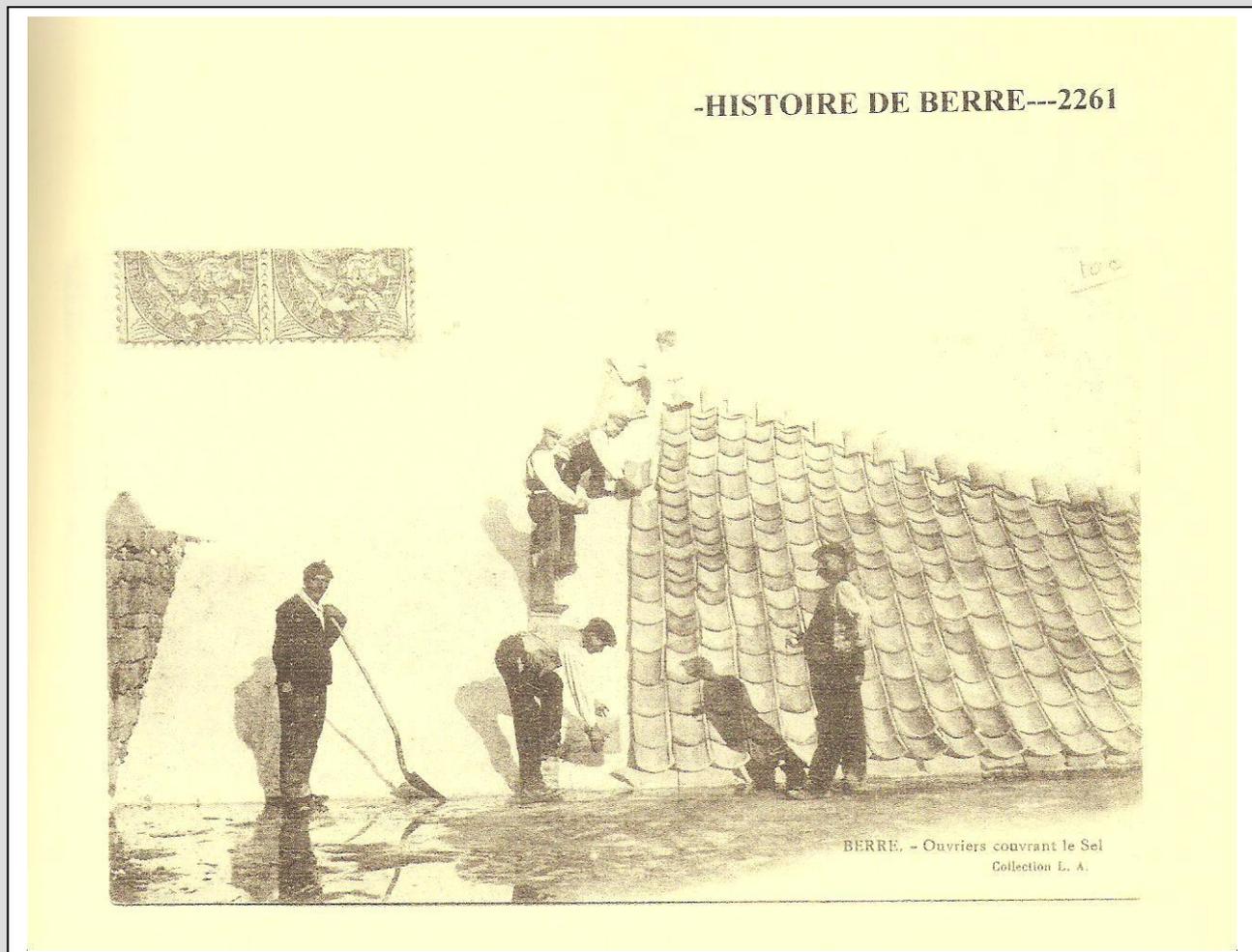
La CCIMP a mis en place une station de pompage permettant d'amener l'eau de l'étang de Vaine vers les Salins. Ainsi les Salins ont aujourd'hui un niveau d'eau à peu près constant et grâce à cet apport la température de l'eau est moins élevée notamment l'été. Par ailleurs le ramassage systématique et régulier des cadavres d'oiseaux évite toute propagation de l'épidémie. Cependant, la lutte contre le botulisme reste difficile car cette bactérie n'est pas forcément issue du site lui-même. Le travail de mise en eau et de veille de la CCIMP a permis de conserver à ce site toute sa richesse avifaune et grâce à l'aménagement des chemins, d'en faire un lieu de promenade apprécié de tous les riverains de l'étang de Berre.

La gabelle

La gabelle, impôt fort impopulaire sur le sel, aliment indispensable pour les salaisons, est perçue dès le Moyen-âge.

En 1851, Napoléon III déclare à Fos : « Je vais abolir la gabelle » En fait, c'est le général de Gaulle qui le fera en 1945.

Les douaniers, ou gabelous, alors présents sur les salins étaient chargés de veiller à la pesée du sel et surveillaient avec beaucoup de vigilance le sel « gabelié ». Des tuiles étaient posées sur les camelles pour empêcher les vols (*voir ci-dessous la carte postale des salins de Berre en 1906*).



Texte en partie trouvé sur le site Internet de la Ville de Vitrolles.